



Réforme statutaire des DSG

*une revalorisation en retrait, des engagements non tenus...
et un vote inexplicable de l'UNSA et de la CGT !*

COMMUNIQUÉ :

Le 4 décembre 2025 s'est tenu le CSA ministériel consacré à la présentation du projet de réforme statutaire des Directeurs des Services de Greffe (DSG), tel qu'issu des négociations du guichet unique.

Dès l'ouverture, un constat s'est imposé : la grille présentée ne correspond pas à celle inscrite dans le relevé d'engagements signé en juin par le ministère de la Justice et les organisations syndicales. Elle est nettement en retrait, tant sur l'échelonnement indiciaire que sur la durée des échelons.

► **FO Justice a porté plusieurs amendements pour rétablir, la grille indiciaire telle que négociée et l'échelonnement prévu dans le relevé d'engagements.**

Mais l'Administration a refusé d'y donner suite.

Certaines avancées existent mais elles ne compensent pas les reculs introduits, par le non-respect du relevé d'engagements signé par les organisations syndicales et le ministère de la Justice

Par rapport à la grille actuelle, la nouvelle grille CSAM permet un gain d'IM pour la plupart des agents, même si ce gain reste souvent symbolique. La réduction de la durée de certains échelons constitue une évolution positive, mais elle demeure modeste. Par ailleurs, le reclassement des directeurs hors classe n'apporte aucun avantage sur plusieurs échelons, et la grille HC reste peu attractive, à l'exception des échelons terminaux.

► **Il convient malgré tout de relever deux améliorations, même si leur portée doit être relativisée :**

- La mise en place d'un avancement linéaire sur les échelons sommitaux de la hors classe, qui ouvre des perspectives nouvelles, mais limitées, pour ceux qui plafonnaient ;
- L'accès aux échelons hors échelle B (HEB), qui rapproche la grille des DSG de celle d'un « petit A+ », sans toutefois atteindre pleinement le niveau attendu par la profession.

Le projet de texte prévoit également de reconnaître les fonctions supérieures d'encadrement et de direction exercées par les directeurs, une reconnaissance bienvenue mais encore insuffisante au regard des responsabilités réelles.



► **FO Justice tient à souligner avec force un point inexplicable : L'UNSA et la CGT ont voté POUR ces projets de décret, alors même qu'ils ne reflètent pas les engagements signés conjointement avec les syndicats et le ministère. Comment ne pas sentir ce point comme une trahison après les beaux discours de certains ?**

Le vernis craque et les masques tombent !

Ce choix interroge profondément. Comment valider des textes qui s'écartent explicitement du relevé d'engagements ? Comment se satisfaire d'une réforme affaiblie, alors que les directeurs attendaient une revalorisation réelle et cohérente ? Comment cautionner une proposition qui ne tient que partiellement compte des responsabilités et du niveau d'encadrement des DSG ?

Ce vote favorable apparaît en totale contradiction avec les exigences portées collectivement lors de la négociation. Il traduit surtout une inquiétante facilité à se contenter de peu, même lorsque les engagements formels de l'État ne sont pas respectés.

► **FO Justice**, pour sa part, refuse d'avaliser un texte qui n'est pas conforme aux engagements écrits. C'est pourquoi notre organisation s'est abstenue, marquant clairement son refus d'un chèque en blanc donné à une revalorisation en demi-teinte.

En effet, la réforme est moins ambitieuse que prévue. Le coût annoncé par la DSJ s'élève à 2,9 M€, loin de l'enveloppe initiale de 4 M€. La différence, plus de 1 M€, a été absorbée par les mesures concernant les EDMJ et par la réduction du taux promus/promouvables, passé de 14 % à seulement 9 %. Là encore, l'écart avec les engagements initiaux est manifeste.

► **Pour analyser les choses, FO Justice met à disposition :**

- Une comparaison de la grille actuelle et de la nouvelle grille (avec reclassement),
- Trois graphiques comparatifs avec les Cadres Greffiers et Attachés,
- Des projections de carrière pour mieux mesurer l'impact de la réforme.

FO Justice reste déterminé à obtenir une véritable revalorisation !

Conforme à sa ligne de conduite, **FO Justice** continuera à défendre les directeurs et leurs responsabilités, à exiger le respect des engagements signés et à revendiquer, dès 2026, une revalorisation indemnitaire d'ampleur, indispensable pour aligner le statut des DSG sur leurs fonctions réelles.

Les Directeurs des Services de Greffes méritent mieux !

FO Justice ne se satisfera jamais d'une réforme partielle ou d'engagements reniés.

FO Justice – le 5 Décembre 2025





Réforme statutaire des DSG

Comparaison de la grille actuelle et de la nouvelle grille (avec reclassement)

Grille actuelle			Grille CSAM		Gain immédiat en IM	Gain immédiat en € par mois et en brut
Grade ou groupe	Echelon	IM	Reclassement nouvel échelon	IM		
DSG HC			8 HEB3	1072		
DSG HC			8 HEB2	1018		
DSG HC			8 HEB1	977		
DSG HC	ES HEA3	977	7	977	0	0
DSG HC	ES HEA2	930	7	930	0	0
DSG HC	ES HEA1	895	7	895	0	0
DSG HC	6	835	6	835	0	0
DSG HC	5	811	5	811	0	0
DSG HC	4	775	4	795	20	98,4
DSG HC	3	741	3	761	20	98,4
DSG HC	2	700	2	718	18	88,56
DSG HC	1	660	1	685	25	123
DSG P			11	895		
DSG P			10	835		
DSG P	10	826	10	835	9	44,28
DSG P	9	811	9	820	9	44,28
DSG P	8	775	7	781	6	29,52
DSG P	7	741	6	752	11	54,12
DSG P	6	695	5	718	23	113,16
DSG P	5	655	4	685	30	147,6
DSG P	4	610	3	651	41	201,72
DSG P	3	580	2	616	36	177,12
DSG P	2	550	1	580	30	147,6
DSG P	1	520	1	580	60	295,2
DSG			14	803		
DSG			13	787		
DSG			12	769		
DSG			11	750		
DSG			10	730		
DSG	11	678	9	702	24	118,08
DSG	10	659	8	675	16	78,72
DSG	9	636	7	643	7	34,44
DSG	8	606	6	612	6	29,52
DSG	7	575	5	580	5	24,6
DSG	6	544	4	546	2	9,84
DSG	5	514	4	546	32	157,44
DSG	4	485	3	512	27	132,84
DSG	3	455	2	478	23	113,16
DSG	2	425	1	446	21	103,32
DSG	1	395	1	446	51	250,92

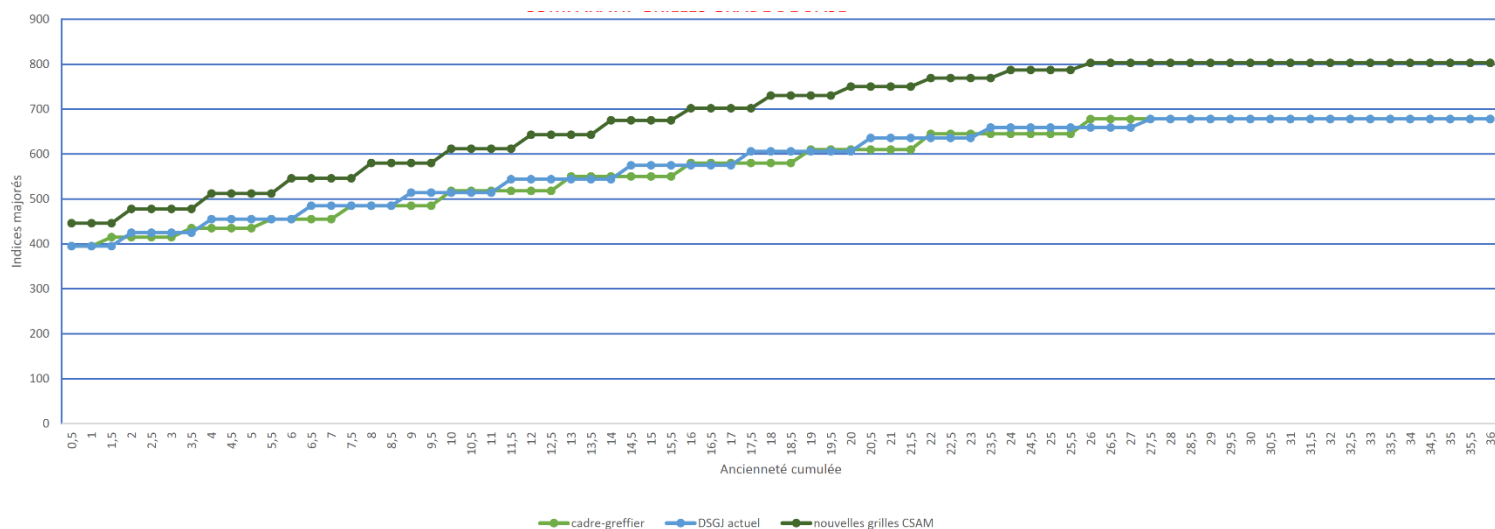




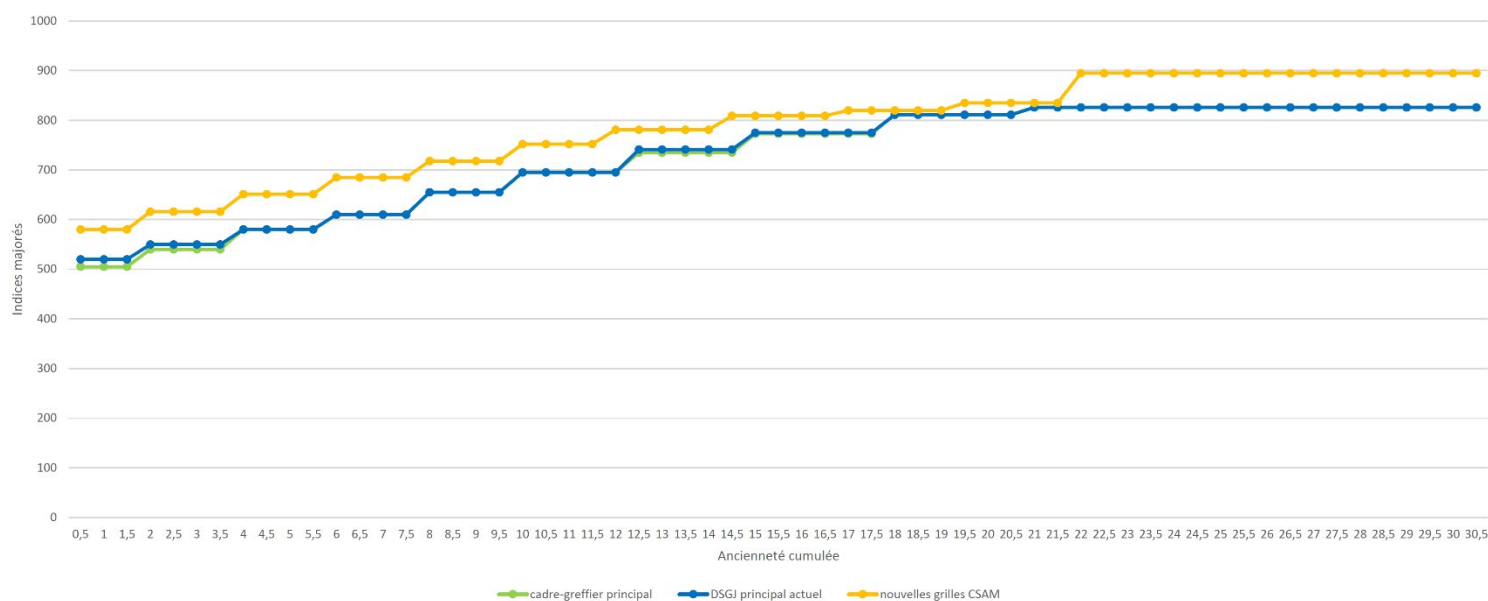
Réforme statutaire des DSG

Graphiques comparatifs avec les Cadres Greffiers et Attachés

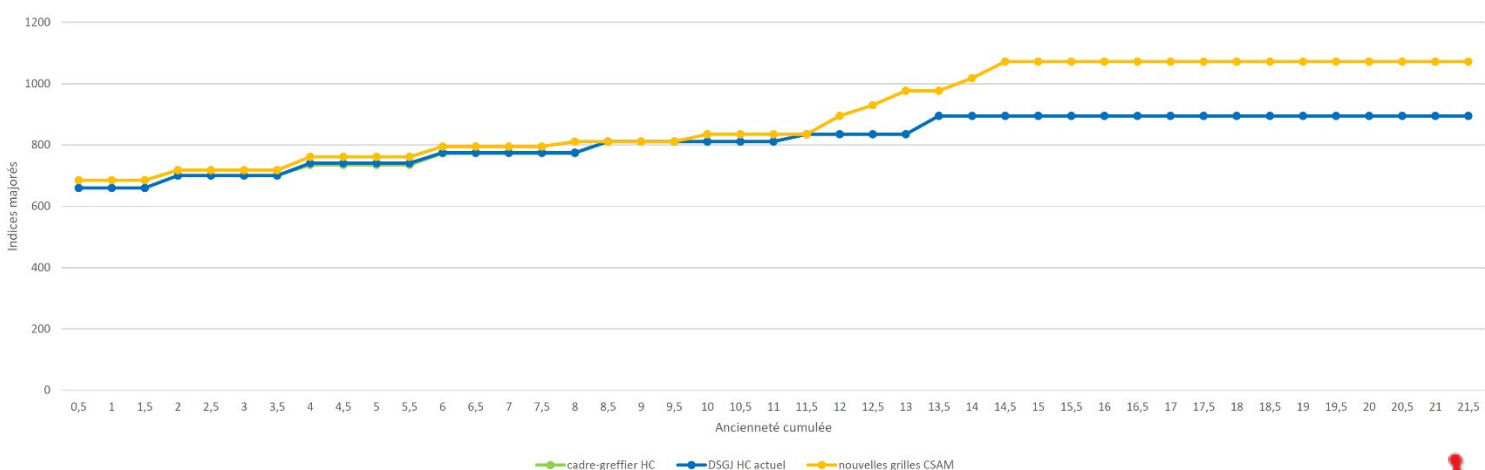
► COMPARATIF GRILLES GRADE DE BASE



► COMPARATIF DE GRILLES DE PRINCIPAL



► COMPARATIF DE HORS CLASSE





Réforme statutaire des DSG

projections de carrière pour mesurer l'impact de la réforme

Cas n°1 : DSGJ issu du concours externe (vrai externe) - stagiaire 4/7/22 - titularisé le 4/1/2024 - (3^{ème} échelon au 4/1/26)

	Grille actuelle	Nouvelle grille CSAM
Echelon	2 ^{ème}	1 ^{er}
IB	486	513
IM	425	446
Ancienneté conservée au 1 ^{er} janvier 2026		Ancienneté conservée (2 ans)

soit un gain immédiat de +21 points IM (103€ bruts/mois)

► Et 5 ans plus tard le même DSG ...

	Avec la grille actuelle	Avec la grille CSAM
Echelon	4 ^{ème} (anc. 1,5 ans au 4/1/2030)	4 (au 4/1/2030)
IB	567	648
IM	485	546

Soit un gain de +61 points IM (300 € bruts/mois)

Cas n°2 : DSG issu de la promotion au choix (ancien greffier) – devenu DSG le 4/7/2022 - titularisé à la même date - 9^{ème} échelon au 4/7/2025

	Grille actuelle	Nouvelle grille CSAM
Echelon	9 ^{ème}	7 ^{ème}
IB	766	776
IM	636	643
Ancienneté conservée au 1 ^{er} janvier 2026		4/6 ^{ème} de l'ancienneté (4 mois)

Soit un gain immédiat de +7 points IM (34€ bruts/mois)

► Et 5 ans plus tard le même DSG ...

	Avec la grille actuelle	Avec la grille CSAM
Echelon	10 ^{ème} (anc. 1,5 ans en janvier 2030)	9 ^{ème} (anc. 6 mois en janvier 2030)
IB	796	853
IM	659	702

Soit un gain de +43 points IM (211 € bruts/mois)

Cas n°3 : DSG principal au 1^{er}/9/2024 - échelon 1

	Grille actuelle	Nouvelle grille CSAM
Echelon	1 ^{er}	1 ^{er}
IB	614	692
IM	520	580
Ancienneté conservée au 1 ^{er} janvier 2026		0

Soit un gain immédiat de +60 points IM (295€ bruts/mois)

► Et 5 ans plus tard le même DSG ...

	Avec la grille actuelle	Avec la grille CSAM
Echelon	4 ^{ème} (septembre 2030)	3 ^{ème} (janvier 2030)
IB	732	785
IM	610	651

Soit un gain de + 41points IM (201€ bruts/mois)





Réforme statutaire des DSG

projections de carrière pour mesurer l'impact de la réforme

Cas n°4 : DSG principal au 1er/9/2021 - échelon 6 depuis le 1er/1/2025

	Grille actuelle	Nouvelle grille CSAM
Echelon	6ème	5ème
IB	843	874
IM	695	718
Ancienneté conservée au 1er janvier 2026		4/5ème de l'ancienneté (9,6 mois)

Soit un gain immédiat de +23 points IM (113€ bruts/mois)

► Et 5 ans plus tard le même DSG ...

	Avec la grille actuelle	Avec la grille CSAM
Echelon	8ème	8ème (anc. 2 mois en janvier 2030)
IB	949	992
IM	775	809

Soit un gain de + 34 points IM (167€ bruts/mois)

Cas n°5 : DSG HC - 4ème échelon depuis le 1er janvier 2025

	Grille actuelle	Nouvelle grille CSAM
Echelon	4ème	4ème
IB	949	975
IM	775	795
Ancienneté conservée au 1er janvier 2026		Ancienneté conservée

Soit un gain immédiat de +20 points IM (98€ bruts/mois)

► Et 5 ans plus tard le même DSG ...

	Avec la grille actuelle	Avec la grille CSAM
Echelon	6ème (juillet 2030)	6ème (anc. 1 an janvier 2030)
IB	1027	1027
IM	835	835

Soit un gain de + 0 point IM

Cas n°6 : DSG HC - 5ème échelon depuis le 29 janvier 2025

	Grille actuelle	Nouvelle grille CSAM
Echelon	5ème	5ème
IB	995	995
IM	811	811
Ancienneté conservée au 1er janvier 2026		Ancienneté conservée (11 mois)

Soit un gain immédiat de 0 points IM

► Et 5 ans plus tard le même DSG ...

	Avec la grille actuelle	Avec la grille CSAM
Echelon	6ème	7ème (janvier 2030)
IB	1027	HEA1
IM	835	895

Soit un gain de + 60 points IM (295€ bruts/mois)

